

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-CAD-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

CAD - CADASTRE

Positionnement du document dans le plan :

[CAD - Cadastre](#)

1

La série dédiée à la documentation cadastrale se divise en 6 divisions, présentées ci-dessous.

La division [CAD-TOPO](#) est dédiée aux travaux topographiques du cadastre. Y sont présentés les travaux de canevas, la photogrammétrie, le lever de détails, le traitement des raccords entre feuilles du plan cadastral, le géoréférencement du plan cadastral et la vérification des travaux topographiques ;

La division [CAD-REM](#) présente les travaux de remaniement cadastral en France “ de l'intérieur ” . Elle décrit de façon chronologique les différentes étapes du remaniement, des travaux préparatoires à l'intégration du nouveau plan cadastral ;

La division [CAD-AFR](#) est dédiée aux aménagements fonciers ruraux ;

La division [CAD-MAJ](#) expose les travaux de mise à jour du plan cadastral, en présentant, d'une part, les règles de confection, de vérification et d'application des documents d'arpentage et, d'autre part, les changements constatés par les services du cadastre (croquis fiscaux, croquis fonciers, rectifications d'erreurs) ;

La division [CAD-INFO](#) est dédiée à l'informatisation du plan cadastral. Elle présente les travaux inhérents à la mise en œuvre d'une convention de numérisation et sera à court terme complétée d'une partie consacrée au géocatalogage des données cadastrales ;

La division [CAD-DIFF](#) décrit la documentation cadastrale, littérale et cartographique, et présente les règles de diffusion et de tarification s'y attachant.